



Discipline Voltige

Règlement du Championnat Suisse Voltige

Valable pour le CS 2020 (en raison de la situation liée au Covid-19)

1 Attribution

Les candidatures sont à faire parvenir par écrit, au comité de l'Association Suisse de Voltige (ASV), jusqu'à l'assemblée générale de l'année précédente et elles sont présentées lors de l'assemblée générale.

Le comité ASV décide du lieu de l'organisation en tenant compte du fait que le CS soit organisé à tour de rôle dans les différentes régions pour autant que des candidatures correspondantes appropriées aient été présentées.

L'association, qui obtient le championnat suisse est responsable de son organisation.

L'ASV participe aux coûts du CS. L'assemblée générale vote les subsides alloués par l'ASV.

2 Durée et date de l'organisation

Le CS doit se dérouler sur 2 jours. Il appartient à l'organisateur d'organiser le programme-cadre et/ou les contrôles vétérinaires le vendredi.

L'organisateur décide de la date du CS, d'entente et en accord avec le comité ASV. La date est publiée au plus tard le 1^{er} janvier de l'année d'organisation dudit CS. L'organisateur est tenu d'organiser le CS à la date fixée.

3 Catégories

Le CS est organisé pour les catégories suivantes :

- groupes de catégorie S
- groupes de catégorie SJ
- individuel femmes de la catégorie ST
- individuel hommes de la catégorie ST
- individuel femmes de la catégorie SJ
- individuel hommes de la catégorie SJ.
- Pas-de-Deux catégorie S
- Pas-de-Deux catégorie SJ.

Si moins de cinq participants sont inscrits à un Championnat Suisse de la FSSE - mais qu'au moins deux ont pris le départ - seul le titre de Champion Suisse avec la médaille d'or sera attribué. Les places deux et trois du podium ne seront pas occupées et les médailles d'argent et de bronze ne seront pas attribuées.



4 Qualification pour le Championnat suisse

Pour la qualification, ~~les trois meilleures~~ la meilleure notes de la catégorie concernée sont prises en comptes. Sont qualifiés:

- Les 10 meilleurs groupes de la catégorie S avec une note moyenne d'au moins 6,5
- Les 10 meilleurs groupes de la catégorie SJ avec une note moyenne d'au moins 6,5
- Les 15 meilleures voltigeuses individuelles de la catégorie ST avec une note moyenne d'au moins 6.1
- Les 15 meilleurs voltigeurs individuels de la catégorie ST avec une note moyenne d'au moins 6.1
- Les 15 meilleures voltigeuses individuelles de la catégorie SJ avec une note moyenne d'au moins 6.1
- Les 15 meilleurs voltigeurs individuels de la catégorie SJ avec une note moyenne d'au moins 6.1
- Les 10 meilleures paires de Pas-de-Deux de la catégorie S avec une note moyenne d'au moins 6,5
- Les 10 meilleures paires de Pas-de-Deux de la catégorie SJ avec une note moyenne d'au moins 6,5
- Le meilleur voltigeur individuel (femme ou homme) de la catégorie LJ avec une note moyenne d'au moins 6.1 (participe en catégorie SJ).

Les groupes, les voltigeurs individuels et les paires Pas-de-Deux sont autorisés à participer au CHS, lorsqu'ils ont officiellement figuré sur la liste du classement au moins unefois lors de concours nationaux.

~~Sur proposition au comité ASV jusqu'à deux CVI peuvent être pris en compte. Pour la qualification, seuls les CVI J2* pour les Juniors et les CVI 3* pour les seniors comptent. Les demandes écrites doivent être en possession du comité ASV au moins 14 jours avant la fin des qualifications avec le classement du CVI correspondant.~~

Les paires de Pas-de-Deux doivent obtenir la qualification en tant que paire.

Si un participant qualifié ne participe pas, le participant suivant dans le classement est automatiquement qualifié pour autant qu'il réponde aux exigences. Exception: les voltigeurs individuels LJ (femme ou homme).

La qualification se termine cinq jours avant le CS. La qualification ultérieure se termine lors de la clôture des engagements.

Les voltigeurs doivent posséder la nationalité suisse. Les double-nationaux ne peuvent participer que s'ils n'ont pas participé en international pour un autre pays durant la saison en cours. Exceptions: Les athlètes de nationalité étrangère avec le « statut spécial FEI » selon RG FEI art.119 al. 6.2 peuvent jusqu'au jour précédent le 18ème anniversaire (obtention de la majorité) également participer au Championnat Suisse.

Le longeur peut être d'une autre nationalité que le voltigeur individuel, le groupe ou la paire de Pas-de-Deux. Il a donc le droit de participer et d'obtenir une médaille.

Les droits de participation sont contrôlés par le comité ASV.

L'inscription pour le CS est fixée selon le Règlement de voltige – Règlement technique.

5 Contrôles vétérinaires

Un contrôle vétérinaire est obligatoire lors du CS. Ce contrôle est organisé par l'organisateur en accord avec le président du jury.



Le contrôle vétérinaire peut se dérouler sur deux jours.

Le contrôle vétérinaire doit avoir lieu avant le tirage au sort des catégories correspondantes.

Le contrôle vétérinaire se déroule selon l'art. 1038 du Règlement vétérinaire de la FEI.

Si un cheval n'est pas considéré comme «okay», il peut être représenté à la fin du contrôle vétérinaire ou – si un autre contrôle vétérinaire est organisé – à ce prochain contrôle vétérinaire.

6 Ordre de départ et présentation

La liste de départ des chevaux est tirée au sort avant le CS.

En général, les intervalles suivants doivent être respectés lors plusieurs départs avec le même cheval ou le même longeur:

- Individuel : au moins 5 chevaux
- Pas-de-Deux : au moins 2 chevaux
- Groupes : au moins 3 chevaux

Si un cheval tiré au sort avant l'épreuve ne peut pas participer, c'est le cheval de remplacement qui prend sa place, sous réserve d'une annonce correcte du cheval de remplacement. Les changements doivent être annoncés jusqu'à la fin du délai de confirmation de présence, sinon le droit de participation est échu.

Toutes les catégories ont deux passages

Catégorie	1er passage	2 ^{ème} passage
Groupes S et SJ	Programme imposé	Programme libre
Individuel ST	Programmes libre et imposé	Test technique et programme libre
Individuel SJ	Programmes imposé et libre	Programme libre
Pas-de-Deux S et SJ	Programme libre	Programme libre

Sont qualifiés pour le deuxième passage :

- Les 10 meilleurs de l'individuel hommes catégorie ST
- Les 10 meilleurs de l'individuel femmes catégorie ST
- Les 10 meilleurs de l'individuel hommes catégorie SJ
- Les 10 meilleurs de l'individuel femmes catégorie SJ
- Les 6 meilleures paires de Pas-de-Deux catégories S
- Les 6 meilleures paires de Pas-de-Deux catégorie SJ
- Tous les groupes de la catégorie S qui ont effectué le premier passage
- Tous les groupes de la catégorie SJ qui ont effectué le premier passage

Le 1^{er} passage se déroule complètement selon l'ordre de départ tiré au sort.

Dans le 1^{er} passage, le programme imposé et le programme libre doivent être présentés séparément dans la catégorie individuelle.

Dans le 2^{ème} passage de chaque concours, les voltigeurs prennent le départ selon l'ordre inverse du classement intermédiaire. Les catégories individuelles ST et SJ doivent être séparées dans le 2^{ème} passage. Les catégories individuelles hommes et femmes peuvent être séparées lors du 2^{ème} passage.

Si plusieurs voltigeurs ou paires de Pas-de-Deux participent avec le même cheval on tient si possible compte de la position de départ du mieux classé. L'ordre de départ avec le même cheval reste identique pour tous les passages.



7 Horaire

L'horaire provisoire avec les heures des contrôles vétérinaires et les tirages au sort doit figurer sur les avant-programmes.

Une partie du programme ne doit pas être interrompue par une pause prévue de plus de 15 minutes.

8 Lieu du concours

Un rond de longe (place d'entraînement) doit être couvert. Le sol doit approximativement correspondre au sol du rond de longe du concours. Des prés ou des sols durs ne sont pas acceptés.

9 Le jury

Le comité ASV décide des membres du jury.

Le jury doit être composé de six juges reconnus ayant jugé pendant l'année calendaire courante à deux concours au moins.

Une personne supplémentaire peut être engagée pour le chronométrage.

En accord avec le chef technique de l'ASV, il est possible d'engager quatre juges au lieu des six requis.

10 Bureau d'enregistrement et secrétariat

Seul le programme de calculs de l'ASV doit être employé durant le CS. Le programme, le PC et l'imprimante sont mis à disposition gratuitement par l'ASV.

10 11 Résultats intermédiaires

Les classements intermédiaires doivent être établis et communiqués après chaque partie d'épreuve.

12 Médailles, diplômes, prix et distinctions

Les médailles sont distribuées aux trois premiers et à leur longueur, pour autant qu'ils aient effectué le 2^{ème} passage.

Le comité ASV est responsable de l'organisation et des frais des médailles.

Un don d'honneur doit être donné aux médaillés.

Les diplômes sont donnés à tous les groupes, aux voltigeurs individuels et aux paires Pas-de-Deux qui ont participé au Championnat Suisse. Les diplômes sont faits et délivrés par l'ASV.

Des prix souvenirs sont donnés à tous les participants.

Les chevaux des champions peuvent être distingués.

13 Boxes/Ecuries

Les boxes doivent être réservés jusqu'à la clôture des engagements selon l'avant-programme. Les boxes réservés en trop doivent être annulés auprès de l'organisateur jusqu'à 1 jour après la publication des participants faute de quoi ils seront facturés.



14 Programme cadre

L'organisateur du CS a le droit d'organiser en marge un concours national pour toutes les personnes ne participant pas au CS.

Le titre de „Concours national“ ou „CVN“ doit impérativement figurer sur les feuilles de classement et les plaques.

Le programme-cadre doit être clairement déclaré comme tel sur les avant-programmes et les publications du CS

La remise des prix du CS et celle du programme-cadre ne peuvent être organisées au même moment. Elles doivent être organisées séparément.

15 Communication

L'organisateur doit définir une personne préposée pour le travail avec les médias. Cette personne doit coordonner sa préparation et son travail avec les médias, avec la personne responsable dans le comité ASV.

Les invitations officielles au Championnat suisse, si elles concernent les personnes du sport équestre, doivent être discutées avec le comité ASV.

Le guide pour le déroulement du Championnat suisse Voltige doit servir de directives.

| *Approuvé par le Directoire Voltige le ~~24.04.2020~~13.07.2020*